

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 30 avril 2026
N°025/30-04-2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 28

Absents : 0

Procurations : 1

Date de convocation: 24 avril 2026

Date d'affichage: 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal HEYMES, Maire de GRABELS.

Sont présents Mesdames et Messieurs :

Pascal HEYMES, Jacques SERVEL, Véronique CAUSSE, Thomas GERACI, Muriel CHALER, Stéphane MAZEL, Simone BRINGUIER, Florence CASTANIER, Marvin SOULIÉ, Ghislaine VASSEUR, Georges JACONO, Hadj BOUKHENOUNA, Aurore O'KELLY, Romain POUCHARD, Muriel DEVIC, Bruno GUIRAUD, Hélène VALLES, Gilles CHIRICI, Jacqueline MARTICHON, Franck VOLTA, Marie-Elisabeth PERLY, Laurent RAK, Florence MARCHETTI, Frédéric WOILLET, Zohra DIRHOUSI, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Franck FIANDINO, Delphine PLA.

Procurations :

Sophie MARTIN-DEQUEKER

Absents :

Néant

Secrétaire de séance :

Thomas GERACI

AFFAIRE N°1

Vote du compte financier unique (CFU) 2025

Monsieur le Maire, Pascal HEYMES, expose :

L'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 prévoit la généralisation du Compte Financier Unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Le compte financier unique (CFU) est un document budgétaire commun à l'ordonnateur et au comptable. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion et met ainsi fin à la double présentation en regroupant ces deux documents en un document unique. Il constitue l'arrêté des comptes de la collectivité au sens de l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales.

Il doit être adopté par l'Assemblée Délibérante avant le 30 juin.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques. Il retrace, de manière sincère et fidèle, l'exécution budgétaire de la commune pour l'année 2025.

Signature

Cachet



Les dispositions de l'article L. 2121-14 et suivant du CGCT prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote ». Le nouveau Maire ne doit sortir de la séance et s'abstenir de voter le CFU que s'il était ordonnateur sur l'exercice concerné ;

La loi interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Pour le vote du CFU 2025, Monsieur le maire n'était pas ordonnateur sur l'exercice concerné ; il n'a pas engagé les dépenses ni émis les titres, qu'il n'existe de ce fait aucun conflit d'intérêts fonctionnels il peut donc rester dans la salle et participer au vote du CFU ;

Le CFU est présenté et résumé comme suit :

SYNTHESE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

FONCTIONNEMENT		Montants CFU 2025			Montants CFU 2025
011	Charges à caractère général	1 779 635,39	013	Atténuations de charges	202 788,05
012	Charges de personnel	6 401 665,33	70	Produits des services	790 394,90
014	Atténuations de produits	439 147,24	73	Impôts et taxes (sauf 731)	100 919,00
65	Autres charges de gestion courante	971 907,08	731	Fiscalité locale	7 530 055,00
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		9 592 385,04	74	Dotations et participations	1 818 213,38
			75	Autres produits de gestion courante	361 543,24
			TOTAL PRODUITS GESTION COURANTE		10 803 913,57
66	Charges financières	490 666,99	76	Produits financiers	10,78
67	Charges spécifiques	4 532,12	77	Produits spécifiques	225,75
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0,00	78	Reprises dotations & prov (semi-budgétaires)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES FONCT		10 087 604,15	TOTAL RECETTES REELLES FONCT		10 804 150,10
023	Virement section investissement		042	Opérations ordre entre sections (trav.régie)	349 066,03
042	Opérations ordre entre sections	493 520,08	043	Opérations ordre à l'intérieur de la section	0,00
043	Opérations ordre à l'intérieur de la section	0,00	TOTAL DEPENSES D'ORDRE FONCT		349 066,03
TOTAL DEPENSES D'ORDRE FONCT		493 520,08	TOTAL DEPENSES D'ORDRE FONCT		349 066,03
D002	RESULTAT REPORTE	0,00	F002	RESULTAT REPORTE	0,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		10 581 124,23	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		11 153 216,13
RESULTAT		572 091,90			

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet



SYNTHÈSE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

INVESTISSEMENT		Montants CFU 2025			Montants CFU 2025
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	88 737,40	13	Subventions investissement reçues	1 363 389,92
204	Subv équipements versées (yc AC investis.)	500 889,33	16	Emprunts et dettes assimilées	1 600 600,00
	AUTRES DEPENSES EQUIPEMENT	1 957 659,35	20-23	Autres immobilisations	539,09
	TOTAL DEPENSES D EQUIPEMENT	2 547 286,08	10	Dotations diverses (sauf 1068)	1 114 105,96
16	Emprunts et dettes assimilées	1 744 272,31	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	815 482,46
26	Participations	0,00	138	Autres subventions non transférées	0,00
27	Autres immo financières	0,00	26	Participations	0,00
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	1 744 272,31	27	Autres immo financières	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES INVEST.		4 291 558,39	TOTAL RECETTES REELLES INVEST.		4 894 117,43
040	Opérations ordres entre section	349 066,03	021	Virement section fonctionnement	
041	Opérations patrimoniales	28 469,98	040	Opérations d'ordre entre sections	493 520,08
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE INVESTIS	377 536,01	041	Opérations patrimoniales	28 469,98
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT EXERCICE	4 669 094,40		TOTAL DEPENSES D'ORDRE INVESTIS	521 990,06
D001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	1 455 973,23		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT EXERCICE	5 416 107,49
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	6 125 067,63	F001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	0,00
				TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	5 416 107,49
RESULTAT					-708 960,14

En synthèse :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	6 901 891,74 €	11 580 160,03 €	18 482 051,77 €
	Recettes réalisées	5 416 107,49 €	11 153 216,13 €	16 569 323,62 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	5 445 918,51 €	11 580 160,03 €	17 026 078,54 €
	Dépenses réalisées	4 669 094,40 €	10 581 124,23 €	15 250 218,63 €
	Restes à réaliser	180 439,89 €	0,00 €	180 439,89 €
Différence entre les titres et les	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	747 013,09 €	572 091,90 €	1 319 104,99 €

Signature

Cachet



mandats				
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-1 455 973,23 €	0,00 €	-1 455 973,23 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-708 960,14 €	572 091,90 €	-136 868,24 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-180 439,89 €	0,00 €	-180 439,89 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-889 400,03 €	572 091,90 €	-317 308,13 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 14 voix pour et 15 abstentions (F.MARCHETTI, F. VOLTA, G. CHIRICI, A. O'KELLY, M. SOULIÉ, L. RAK, B. GUIRAUD, R. POUCHARD, G. VASSEUR, H. BOUKHENOUNA, J. MARTICHON, H. VALLES, M-E PERLY, G. JACONO, M. DEVIC) :

- d'approuver le CFU 2025 de la commune de Grabels ;
- de charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération au Service de gestion comptable de la Métropole ainsi qu'à Madame la Préfète de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pascal HEYMES

Le Secrétaire,
Thomas GERACI

Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet

